



**Argumenter en Guerre de l'Antiquité à nos jours**  
**Jeudi 12 mai 2016**  
**9h30-12h30**  
**Paris – Centre Panthéon – Salle 1**

**Approches juridiques de l'argumentation**

Présidence : CATHERINE BOTOKO (Droit, Université Paris1, Ecole de droit de la Sorbonne)

EMANUEL CASTELLARIN (Droit, Université Paris 1, Ecole de droit de la Sorbonne),  
*L'argumentation de la lutte contre Daesh en droit international : un nouveau jus ad bellum ?*

MILENA JAKSIC (Sociologie, CNRS), *L'enfant comme preuve judiciaire. Les enfants soldats à la Cour pénale internationale*

ROMAIN LE BŒUF (Droit, Université de Picardie Jules Verne), *Les arguments du retour à la paix*

Résumé : Cette séance sera l'occasion d'analyser les approches juridiques de l'argumentation.

Nous commencerons par constater que plusieurs Etats et organisations internationales se sont mobilisés verbalement et militairement contre la nouvelle menace pour la paix et la sécurité internationales qu'est Daesh. Il s'agira alors de déterminer si cela a engendré une évolution du *jus ad bellum*. Nous verrons ensuite que parmi les argumentations juridiques développées dans la lutte contre Daesh, certaines sont classiques, d'autres sont novatrices mais isolées, d'autres encore pourraient aboutir à de véritables modifications du droit positif.

L'analyse portera ensuite sur la place de la preuve testimoniale dans les procès pour enrôlement d'enfants soldats à la Cour pénale internationale et sur la question des difficultés à mener une enquête sociologique auprès de la Cour.

Il s'agira enfin d'analyser les arguments du retour à la paix. En effet, la fin de la guerre repose tout autant que sa conduite sur la mobilisation d'un ensemble d'arguments dont résulteront, notamment, les termes de la paix. Il s'agit alors d'identifier les arguments pris en considération par les négociateurs et de s'interroger sur leur cohérence avec ceux invoqués, de part et d'autre, tout au long du conflit.

### Bibliographie de travail :

- O. CORTEN, A. VEREDBOUT, « Le interventions militaires récentes en territoire étranger : vers une remise en cause du *jus contra bellum* ? », *Annuaire français de droit international*, vol. 60, 2014, p. 30 s.
- *Leiden Journal of International Law*, vol. 29, n° 1, mars 2016 (dossier « The Future of Restrictivist Scholarship on the Use of Force »)
- M. Wood, « The Use of Force in 2015 with Particular Reference to Syria », [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2714064](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2714064)
  
- HERBST, Jeffrey, « International Laws of War and the African Child : Norms, Compliance, and Sovereignty », in LUCK C., Edward, DOYLE W., Michael, *International Law and Organization: Closing the Compliance Gap*, Lanham, Rowman and Littlefield, pp. 325-338.
- HEYWOOD, Colin, *A History of Childhood: Children and Childhood in the West from Medieval to Modern Times*, Cambridge, Polity, 2001.
- HOFFMAN, Danny, *The War Machines. Young Men and Violence in Sierra Leone and Liberia*, Durham, Duke University Press, 2011.
- HONWANA, Alcinda, « Innocents et coupables : les enfants soldats comme acteurs tactiques », *Politique africaine*, n° 80, 2000, pp. 58-78.
- JÉZÉQUEL, Jean-Hervé, « Les enfants soldats d'Afrique, un phénomène singulier ? Sur la nécessité du regard historique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, N° 89 (Jan. – Mar. 2006), pp. 99-108.
- KRIJN, Peter, RICHARDS, Paul, « Youths in Sierra Leone : 'Why We Fight' », *Africa. Journal of the International African Institute*, 68 (2), 1998, pp. 183-210.
- RICHARDS, Paul, *Fighting for the Rain Forest : War, Youth and Resources in Sierra Leone*, Portsmouth, Heinemann, 1996.
- ROSEN M., David, *Armies of the Young. Child Soldiers in War and Terrorism*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2005.
- ROSEN M., David, « Child Soldiers, International Humanitarian Law, and the Globalization of Childhood », *American Anthropologist*, Vol. 109, Issue 2, 2007, pp. 296-306.
- SHEPLER, Susan, « Les filles-soldats : trajectoires d'après-guerre en Sierra-Leone », *Politique africaine*, n° 88, décembre 2002, pp. 49-62.
  
- L.-P. ANQUETIL, *Motifs des guerres et des traités de paix de la France pendant les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, depuis la paix de Westphalie, en 1648, jusqu'à celle de Versailles, en 1783*, Paris, Lesguilliez, 1797, 380 p.
- L. LE FUR, « Guerre juste et juste paix », *R.G.D.I.P.*, 1919, pp. 9-75, 268-309 et 349-405.
- P. d'ARGENT, *Les réparations de guerre en droit international public : la responsabilité internationale des États à l'épreuve de la guerre*, Bruxelles, Bruylant, 2002, 902 p.